PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué en date du 15 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORILLON Stéphanie, Maire.

PRESENTS : OLLIVIER – MAUGENET – BOCHET M – MORILLON – MAUBOURGUER – DUSSEAU – PFISTER
BOCHET G – CORBIN – LOUBIERES – MASCOTTO – BERRY – BOULANGER
ABSENTS :
EXCUSES : DESPUJOLS – MORIN
Secrétaire de séance : Ludovic CORBIN

Monsieur DESPUJOLS Luc a donné procuration à Madame Stéphanie MORILLON

Ordre du jour :
Approbation du PV de la réunion du 19 mai 2026
Annulation des délibérations n°2026 0602 190526 et n°2026 0504 270426
Désignation des représentants à la CLECT
Voirie
Aire de jeux
Décision Modificative n°3
Chauffage de 2 logements de l'ancienne poste
Informations et questions diverses

Le Procès-Verbal de la réunion du 19 mai 2026 est approuvé par 13 voix (1 abstention)
Jérôme MASCOTTO souhaite rappeler que les prises de parole doivent être retranscrites avec les noms des intervenants, sauf demande contraire de leur part.

ANNULATION DES DELIBERATIONS N°2026 0602 190526 ET N°2026 0504 270426

Contrairement aux consignes initialement données, la commune de HURE, ne faisant pas partie du SMAHBB ne doit pas désigner de délégués à ce syndicat.
Par ailleurs, les délégués à la CLECT ne peuvent être désignés qu'après le renouvellement de la CLECT suite aux dernières élections, soit après le 28 mai 2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler ces 2 délibérations.

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.
Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la nouvelle mandature.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants à la CLECT :

Sabrina MAUGENET, en qualité de représentant titulaire
Jérôme MASCOTTO, en qualité de représentant suppléant

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

VOIRIE

Suite à la réunion de la commission voirie du 29 mai 2026, Gilles OLLIVIER fait une présentation des différents travaux à prévoir.
Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux suivants en priorité :

- nettoyage des canalisations d'eau pluviales route de Saint-Louis (selon convention établie en 2013)
  le devis de l'entreprise POLYLOC est retenu pour un montant de 421.80 € TTC (location mini-pelle environ 3 jours)

  Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 1**

- préparer une meilleure installation de la table du ping-pong

- travaux collecteur route des Pibales
  le devis de l'entreprise SAINT-MARC est retenu pour un montant de 550.00 € TTC

  Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

En ce qui concerne la voie communale mitoyenne avec la commune de FONTET, des devis ont été établis.
Les frais engagés seront partagés avec la mairie de FONTET.
Le devis de l'entreprise EUROVIA est retenu pour un montant de 9 879.60 € TTC.

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Il est rappelé le problème de stationnement dans la rue de l'église Saint-Martin. Des mesures sont en projet.

AIRE DE JEUX

Il est proposé au Conseil Municipal des devis pour l'installation du jeu « araignée » acheté lors de la précédente mandature.
Gilles OLLIVIER ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise GALISSAIRE TP pour un montant de 3 988.08 € TTC.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 1**

Les services de l'APAVE transmettront une proposition pour la vérification de l'installation avant la mise en service.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Afin de pouvoir financer les différents travaux de voirie et de l'aire de jeux, il est nécessaire d'affecter des crédits aux opérations concernées.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer l'opération 86 – aire de jeux et sportive – et de modifier le Budget 2026 comme suit :

Section de fonctionnement	
Article 65888 D – Autres	- 9 300.00 €
Article 65311 D – Indemnités de fonction	- 3 230.00 €
Article 023 D – Virement à la section d'investissement	+ 12 530.00 €
Section d'investissement	
Article 021 R – Virement de la section de fonctionnement	+ 12 530.00 €
Article 10222 R – FCTVA	+ 750.00 €
Article 10226 R – Taxe d'Aménagement	+ 1 220.00 €
Article 2151 D – Réseaux de voirie	+ 10 430.00 €
Opération 72 – voirie	
Article 2158 D – Autres installations	+ 4 070.00 €
Opération 86 – Aire de jeux et aire sportive	

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 0**

CHAUFFAGE DE 2 LOGEMENTS DE L'ANCIENNE POSTE

Ce sujet est reporté car le Conseil Municipal souhaite pouvoir étudier d'autres devis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie MORILLON et Davd LOUBIERES font un point sur la canicule et les moyens à disposition ou à envisager.

Stéphanie MORILLON rappelle la décision prise par le précédent Conseil Municipal au sujet de la licence IV, à savoir la commune doit la racheter et la proposer à la location.

Jérôme MASCOTTO informe le Conseil Municipal du souhait de l'Association Aviron et Sauveteurs Réolais de bâtir un nouvel hangar.
La zone du PLUi dans laquelle est situé le projet ne permet pas cette construction.
Il est évoqué le fait d'initier une réflexion quant au stationnement aux abords de ce site.

Au sujet du projet « cinéma en plein-air », une rencontre est prévue avec la Présidente du Comité des Fêtes.
Le Comité des Fêtes de la commune de LOUPIAC DE LA REOLE propose cette manifestation une année sur 2 ; il pourrait être possible de mettre en place une séance à HURE en alternant avec LOUPIAC DE LA REOLE.

Gilles OLLIVIER informe que 3 radars vont être installés : Route des Moissons, dans le Bourg et Route des Mosaïques.

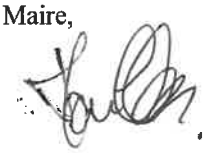
Le Conseil Municipal est informé que contact sera pris avec VNF (Voies Navigables de France) au sujet du stationnement des bateaux.

Jérôme MASCOTTO soulève la question du reboisement au niveau de la zone Natura 2000.

Jérôme MASCOTTO demande des informations quant au projet de mise en place d'un logement d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence intrafamiliales. Il précise qu'il a été interpelé par une personne de sa connaissance.
Stéphanie MORILLON précise que ce projet relève du CCAS et qu'il est toujours d'actualité. Le logement concerné n'est cependant pas libre pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,